

COMMUNIQUE de
Dominique JULIEN LA BRUYÈRE et Charles BOSCA
Conseillers Municipaux de Cernay-la-Ville
Le 15 janvier 2016

Le 9 janvier dernier, la loi S R U a été citée comme étant responsable de la situation actuelle de Cernay-la-Ville, vis-à-vis des logements sociaux. (Voir l'article de Toutes Les Nouvelles, « **La question des logements sociaux au cœur des vœux** », édition du mercredi 13 janvier 2016, page 30).

Nous tenons à souligner que cette Loi S R U n'est pas la cause, mais la conséquence de notre regroupement territorial :

Cette loi, stipule qu'une commune comprise entre 1500 et 3500 habitants en Île de France, faisant partie d'une Communauté de Communes Urbaine, (c'est le cas pour Cernay et Rambouillet Territoires) est tenue de réaliser 25 % de logements sociaux ou de payer une amende.

Mais si, cette même commune adhère à une Communauté de Communes rurale comme celle de la Haute Vallée de Chevreuse, qui est limitrophe, elle serait alors exonérée de la loi S R U et pourrait donc respecter totalement la Charte du P N R.

Bonnelles et Bullion qui l'ont bien compris, sont en train de quitter Rambouillet Territoires pour rejoindre la Haute Vallée de Chevreuse, voilà un exemple que nous aimerions voir appliquer à CERNAY !